

Financement de l'infrastructure touristique

Note conceptuelle 4

OBJECTIF

Le développement d'un modèle touristique durable et compétitif requiert une infrastructure physique et numérique moderne capable de supporter la pression des flux de visiteurs sans dégrader la qualité de vie de la population résidente. Pour les gouvernements régionaux, le principal défi n'est pas seulement la planification technique, mais la garantie d'une suffisance financière permettant d'exécuter les fonctions qui leur sont attribuées.

L'objectif de cette session est de débattre des modèles de financement qui permettent aux régions de piloter l'investissement dans des infrastructures stratégiques (transport, centres d'accueil des visiteurs, connectivité numérique, gestion des déchets et de l'eau). On analysera comment passer d'une dépendance aux transferts étatiques à un modèle fondé sur des ressources propres et partagées, en évaluant la viabilité de mécanismes tels que les taxes touristiques et les partenariats public-privé (PPP).

CONCEPTUALISATION

La prise en charge de compétences en matière de tourisme par les régions doit s'accompagner d'une architecture financière solide. Historiquement, les régions ont été confrontées à un écart entre leurs responsabilités politiques et leur capacité de prélèvement, ce qui limite leur marge de manœuvre pour investir dans des infrastructures de long terme. Un système de financement régional efficace doit diversifier ses sources en combinant budgets généraux, fonds de coopération internationale et outils de fiscalité spécifique garantissant que la richesse générée par le tourisme revienne au territoire qui supporte ses externalités.

Dans ce contexte, la **taxe touristique** apparaît comme un instrument central de débat. Traditionnellement appliquée à l'échelle municipale pour couvrir les services de proximité, on observe un besoin croissant d'articuler des **taxes de caractère régional**. Cette approche permet une redistribution plus équitable des recettes, évitant que le bénéfice économique ne se concentre uniquement dans les capitales et permettant à la région de financer des infrastructures structurelles, de restaurer le patrimoine dans les zones rurales et d'atténuer les impacts environnementaux dans des zones à plus faible densité mais à forte fragilité. La taxe régionale devient ainsi un instrument de solidarité territoriale et de justice climatique.

Néanmoins, le budget public à lui seul est souvent insuffisant pour couvrir les besoins de modernisation. C'est ici que prend toute son importance **l'articulation public-privé (PPP)**, entendue comme un outil de mobilisation de capitaux privés vers des projets d'intérêt public. Des modèles tels que les redevances de concession ou les obligations vertes permettent aux régions d'accélérer la construction d'infrastructures critiques sans compromettre excessivement leur plafond d'endettement. Toutefois, pour que ces partenariats soient fructueux, la région doit maintenir son autorité technique et réglementaire, en garantissant que l'intérêt privé s'aligne sur les indicateurs de résilience et les plans d'aménagement du territoire.

Enfin, la soutenabilité financière des régions ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais comme la base indispensable de l'autonomie politique. Une région dépourvue de budget propre pour maintenir son infrastructure touristique se trouve reléguée au rang de simple gestionnaire administratif de directives extérieures. La création de fonds régionaux d'investissement touristique, alimentés par une fiscalité intelligente et réinvestis dans l'amélioration de la compétitivité et de la qualité de vie des résidents, permet de passer d'une économie d'extraction de ressources à un modèle de développement territorial souverain et durable.

QUESTIONS ET ENJEUX

- Comment les régions peuvent-elles garantir que l'attribution de nouvelles compétences touristiques s'accompagne des transferts budgétaires nécessaires ?

- Est-il préférable d’instaurer une taxe touristique de gestion régionale favorisant la solidarité territoriale, ou une taxe municipale renforçant l’autonomie locale ?
- • Quels incitatifs fiscaux les régions peuvent-elles mettre en œuvre pour attirer l’investissement privé vers des infrastructures touristiques dans des zones menacées de dépeuplement ?
- • De quelle manière les régions peuvent-elles accéder directement à des fonds internationaux pour financer la transition écologique de leurs infrastructures ?
- • Comment assurer que les recettes générées par le tourisme soient effectivement réinvesties dans l’entretien du territoire et ne se diluent pas dans le budget général ?